

Transcription de l'acte de liberté de Pierre Laumont, 26 mai 1763.
Arch. dép. Charente 2E 13530

« Aujourd'hui, vingt-six mai mil sept cent soixante-trois avant midi par-devant les notaires royaux en Angoumois soussignés réservés pour la ville de Cognac a été présent haut et puissant Seigneur Messire Léon de Bremond, vicomte d'Ars, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis demeurant actuellement au lieu de la Motte paroisse de Cherves lequel nous a dit et déclaré que lors de son retour des îles en France en l'année mil sept cent cinquante un, il avait amené avec lui un nègre esclave appelé Raimond dit Laumont actuellement Pierre Laumont ayant changé de nom lors du sacrement de confirmation icelui dit Laumont cuisinier s'étant très bien comporté pendant son séjour en France depuis ladite année mil sept cent cinquante un, s'étant aussi acquitté de tous devoirs, de religion catholique apostolique et romaine servi très fidèlement ledit Seigneur Vicomte d'Ars et voulant l'affranchir de servitude a par ces présentes déclaré qu'il entend que ledit Pierre Laumont jouisse de toute liberté sans pouvoir dorénavant être regardé comme esclave quoi qu'il passe avec lui en l'île de la Grenade.

Consent que le présent acte soit enregistré à tous greffes de l'amirauté ou tous autres endroits qu'il conviendra donnant à cet effet tout pouvoir au porteur d'icelle de laquelle déclaration ledit Seigneur vicomte d'Ars nous a requis acte que nous lui avons octroyé pour valoir et servir audit Laumont ainsi que de raison. Fait et passé audit lieu de la Motte les jours et an susdit et a ledit Seigneur Vicomte d'Ars signé avec nous dits notaires.

L. Vicomte Dars

Lanchère, notaire royal

Bernard l'aîné, notaire royal »